

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 21 juillet 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

Membres présents :

Monsieur CHARTON Bruno
Monsieur CLEMENT Gérard
Madame GREMILLET Frédérique
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémy
Monsieur LATHUILLIERE Damien
Monsieur RUBBEN Mathieu
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Madame AUBERT Catherine Pouvoir donné à Mme GREMILLET Frédérique
Monsieur BEGEL David Pouvoir donné à M RUBBEN Mathieu
Monsieur LALEVEE Cédric Pouvoir donné à M CLEMENT Gérard
Monsieur LALLEMANT Emmanuel Pouvoir donné à Mme THIERIOT BREVOT Sandrine

Membres absents :

Monsieur MOUHAT Benoît
Monsieur PIERRE Dominique

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2107231 - Contrat salarié
2107232 – Modification durée hebdomadaire de service
2107233 - Tarif garderie 2023-2024
2107234 - Parcelles forestières
2107235 - Convention prestations CCHV
2107236 - Téléphonie Mairie
2107237 - Prise en charge travaux fibre

2107231 - Contrats salariés

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 28.08.2023 au 05.07.2024 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 367 du grade de recrutement.

12 voix pour

2107232 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 04 juillet 2023

DECIDE la suppression à compter du 01.09.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 16h

DECIDE la création à compter du 01.09.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 22h

2107233 - Tarif garderie 2023-2024

FIXE de maintenir le prix des cartes de 20 cases de garderie à compter du 01.09.2023 – rentrée scolaire 2023/2024 comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Quotient familial CAF de 0 à 1200€ | 28€30 la carte |
| - Quotient familial CAF de 1201 à 1600€ | 32€60 la carte |
| - Quotient familial CAF à partir de 1601€ | 36€50 la carte |

2107234 - Parcelles forestières

Préemption parcelles forestières ANNULE ET REMPLACE

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur les parcelles A471 et A478 pour un montant de 270€ appartenant à M et Mme GEORGES.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cet achat

2707235 - Convention prestations CCHV

APPROUVE la convention de prestations de services entre la commune et la Communauté de Communes des Hautes Vosges pour la livraison de citerne d'eau (déclarée non potable) et la réfection de voirie en cas de fouille selon une grille tarifaire des prestations.

2707236 – TELEPHONIE MAIRIE

ACCEPTE le devis de la société TS informatique pour la mise en place d'un système de téléphonie en mairie pour un montant de 1155€ HT – 1386 € TTC

2707237 – PRISE EN CHARGE TRAVAUX FIBRE


ACCEPTE la prise en charge à titre exceptionnel d'une partie des travaux pour le raccordement de la fibre au 25 rte des cascades à hauteur de 250€ sur un montant total de 949€77 suite à la destruction d'une gaine pendant les travaux de voirie RN11.

Questions diverse abordées :

- Faisabilité cuisine halle
- Projet aménagement place du village
- Etude application mobile pour informations aux habitants
- Consultation révision charte Parc des Ballons
- Demande aménagement locaux périscolaires

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Secrétaire de séance



Monsieur CLEMENT Gérard,
Maire



